

Qu'est-ce qu'un résidu de construction, rénovation et démolition? (CRD)

C'est un résidu qui provient de travaux de construction, de réfection et de démolition d'immeubles, de ponts, de routes ou d'autres structures, dont la pierre, les gravats, les plâtras, les matériaux de revêtement, les pièces de béton, de maçonnerie ou de pavage, le bois, le métal, le verre et les plastiques.



NOTE IMPORTANTE

Les matériaux de construction, rénovation et démolition ne sont pas acceptés lors de la **collecte mensuelle sur demande des encombrants**.



100, rue Taschereau Est, C.P. 220
Rouyn-Noranda QC J9X 5C3

rouyn-noranda.ca/visezvert

Écocentre Arthur-Gagnon

210, avenue Marcel-Baril
Heures d'ouverture

Horaire d'hiver (novembre à mars)
Vendredi au dimanche de 10 h à 18 h

Horaire d'été (avril à octobre)
Mercredi au dimanche de 9 h à 17 h

►►► VISEZ vert

Ligne Info-VisezVert
819 797-7114



Nancy Larivière | Service des communications | 2018•04



Gestion

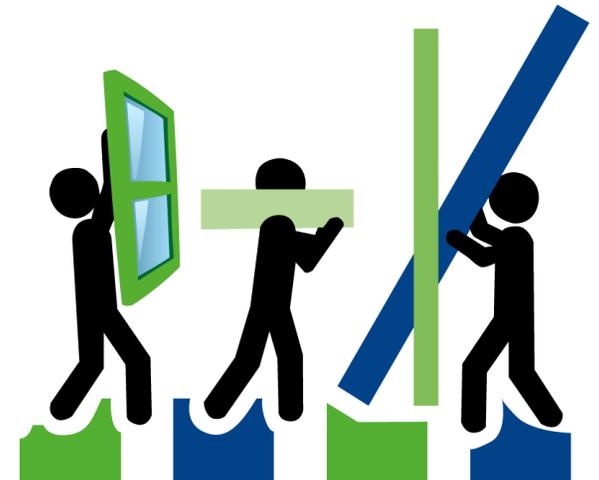
des résidus

de

construction,

rénovation

et démolition (CRD)



Comment s'en débarrasser?

▶▶▶ Les apporter à l'écocentre Arthur-Gagnon 210, avenue Marcel-Baril

SANS FRAIS

Les résidus de construction, rénovation et démolition suivants sont acceptés **gratuitement** à l'écocentre **lorsqu'ils sont bien triés** :

- Bois
- Couvre-plancher
- Porte
- Fenêtre
- Gravats
- Maçonnerie
- Matériaux de recouvrement (murs extérieurs : canexel, vinyle, aluminium, etc.)
- Métal
- Pavage
- Pièces de béton (sans armature)
- Pierre
- Plastiques
- Tapis
- Verre



AVEC FRAIS*

Les résidus de construction, rénovation et démolition suivants sont acceptés à l'écocentre **moyennant des frais** :

- Bardeaux d'asphalte
- Gypse
- Laine isolante
- Styromousse
- Tentest noir
- Résidus de construction, rénovation et démolition non triés

**Une entrée gratuite
par année à l'écocentre***

▶▶▶ Ramassage lors de l'Opération ramasse ta cour

Lors de l'Opération ramasse ta cour, il est possible de se débarrasser de ses résidus non triés, pour un volume de 2 mètres cubes ou environ 500 kg, soit l'équivalent d'une boîte de camionnette.

*EXEMPTION DE FRAIS

Chaque citoyen peut apporter **gratuitement**, une fois par année, un voyage de résidus CRD toutes catégories correspondant à un volume de 2 mètres cubes ou environ 500 kg, soit l'équivalent d'une boîte de camionnette.

IMPORTANT

**Les résidus doivent être
préalablement triés par catégorie**

Pour que ce voyage soit accepté par les préposés à l'écocentre, le citoyen doit obligatoirement avoir en main une **pièce d'identité** ainsi qu'une des preuves de résidence suivantes :

- Le compte de taxe municipale;
- Un extrait du rôle d'évaluation disponible gratuitement à partir des services en ligne au **www.rouyn-noranda.ca**;
- Le permis de construction (pour une nouvelle construction).